

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL

27 JUIN 2023

Compte rendu

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| Appel des conseillers..... | 3 |
| Désignation du secrétaire de séance..... | 3 |
| Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale..... | 3 |
| III. FINANCES..... | 4 |
| 1. Adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer à la Société publique locale de l'Artois - Autorisation de cessions d'actions | 4 |
| IV. MARCHÉS PUBLICS | 5 |
| 2. Cité des Genettes : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre - Validation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre..... | 5 |
| V. PERSONNEL..... | 5 |
| 3. Modification d'emplois permanents au tableau des effectifs | 5 |
| 4. Modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué | 6 |
| 5. Remboursement de la rémunération maintenue par la Collectivité à Madame Annick POTEZ dans l'attente de sa mise à la retraite pour invalidité | 6 |
| VI. SUBVENTIONS..... | 7 |
| 6. Budget Citoyen 2023 Projets retenus par les votes des citoyens..... | 7 |

(La séance est ouverte à 18 h 02 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent DUPORGE.)

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Nous allons démarrer ce Conseil municipal, en demandant à notre Directeur général des services de bien vouloir procéder à l'appel.

M. KUZNIAK.- Merci, Monsieur le Maire.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services.)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KUZNIAK.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais installer Julien NOISSETTE à son poste de secrétaire de séance, car il est le benjamin de notre assemblée.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vais vous donner quelques informations qui sont peu nombreuses compte tenu de la proximité du dernier Conseil municipal en date du 9 juin 2023.

Je salue la naissance de :

- Josúa, le fils de Jonathan CLABAUT (agent du service Maçonnerie au Centre technique municipal), le 9 juin
- Astrid, la fille d'Olivier POULAIN (Conseiller numérique au CCS Jules Grare), le 15 juin.

Je signale également un mariage :

- Le 10 juin, de Dominique ROBILLART (agent du service Voirie au Centre technique municipal).
Après 35 ans de vie commune, sa compagne est devenue son épouse. Félicitations aux jeunes mariés !

À la Ville, nous avons enregistré les recrutements :

- Au 3 juillet, de Corentin FLECHY, au poste de policier municipal
- Au 3 juillet, de Stéphane REVER, au poste de contrôleur de travaux Voirie réseaux divers (VRD).

Au CCAS, nous avons également enregistré le recrutement :

- Au 15 juin, de Noémie RONSSE, au poste d'animatrice petite enfance au multi-accueil Simone de Beauvoir.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Je vous propose de démarrer immédiatement notre ordre du jour, qui est presque spécifique. Cependant, nous avons saisi l'occasion de faire passer cinq délibérations qui n'étaient pas initialement prévues, mais en raison de la tenue de ce Conseil municipal, nous en avons profité. Il s'agit de quelques retardataires au sein des services municipaux qui avaient omis de donner leurs délibérations la fois dernière. Nous allons donc en tirer parti.

Ensuite, nous aborderons le « Budget Citoyen » 2023 et nous annoncerons les résultats du vote des Liévoises et Liévois. Cette fois-ci, nous remettrons non pas cinq mais six prix, car les projets numéros 5

et 6 ont obtenu une égalité parfaite et ont tous deux été également retenus. Ainsi, six lauréats seront récompensés pour ce « Budget Citoyen » 2023.

Dans cette attente, nous passons à l'adhésion de la CAPSO à la SPL de l'Artois, et c'est Monsieur Jérôme DARRAS qui va nous présenter cette première délibération.

III. FINANCES

1. Adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer à la Société publique locale de l'Artois - Autorisation de cessions d'actions

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Société publique locale (SPL) de l'Artois a été créée le 25 mai 2022 et la Ville de Liévin en est actionnaire.

La SPL de l'Artois a pour objet l'étude et la réalisation d'opérations d'aménagement de quartiers, d'opérations de construction de l'habitat ou d'immobilier commercial, de construction ou de réhabilitation de tout équipement public ou privé.

La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) a sollicité la SPL de l'Artois pour entrer à son capital.

Il vous est donc proposé la cession à la CAPSO de 1 000 actions, soit une prise de participation de la CAPSO au capital de la SPL de l'Artois à hauteur de 100 000 €.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser :

- le principe d'adhésion de la CAPSO à la SPL de l'Artois
- la cession de 1 000 actions détenues par la Ville de Liévin au prix unitaire de 100 €
- Et Monsieur le Maire à signer les actes.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Effectivement, nous sommes actionnaires de cette SPL. Nous l'avons d'ailleurs surtout initiée avec la Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin et la Communauté urbaine d'Arras.

La CAPSO nous rejoint et c'est tant mieux, ce qui montre que cette SPL prend son envol et se développe vite.

Je signale d'ailleurs que la Ville de Liévin lui a confié deux dossiers majeurs :

- la réhabilitation et l'extension du centre Nauticaa
- la réhabilitation de la Cité du 2/5 de Calonne.

La CAPSO, devenant adhérente de cette SPL, chacune des trois entités fondatrices lui cédera 1 000 actions. Ainsi, sur les 300 000 € d'actions achetées par la Ville de Liévin, nous récupérerons déjà 100 000 €.

C'était d'ailleurs le principe qui avait été initié dès le départ, en signalant que les entités fondatrices céderaient petit à petit leurs actions à celles et ceux qui viendraient les rejoindre : c'est le cas de la CAPSO. Toutefois, je ne doute pas qu'il devrait y en avoir d'autres dans l'avenir.

Mes chers collègues, y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 1 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous en venons à la Cité des Genettes, Monsieur MIKOLAJCZYK. J'espère que vous avez mis vos bottes de chantier, car actuellement c'est vraiment le chantier dans cette Cité des Genettes, surtout dans la rue Malherbe, qui est la rue principale. Tout est sans dessous dessus.

IV. MARCHÉS PUBLICS

2. Cité des Genettes : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre - Validation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

M. MIKOLAJCZYK.- Bonsoir.

La Ville de Liévin a confié, le 29 juin 2021, la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la Cité des Genettes dans le cadre de l'ERBM à la société SAS Verdi Conseil Nord de France.

La présente délibération a pour but de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le coût prévisionnel définitif des travaux étant de 7 277 299,50 € et le taux de rémunération étant de 2,175 %, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre s'élève ainsi à 169 273,73 €.

M. LE MAIRE.- Et le maître d'œuvre est la société SAS Verdi.

Y a-t-il des questions ? *(Aucune)*

Mes chers collègues, il reste encore quelques mois sur cette Cité des Genettes avant de terminer la première réhabilitation ERBM de Liévin. J'espère que les suivantes se dérouleront plus rapidement, car il faut admettre que les habitants des Genettes sont déjà depuis un certain temps dans les travaux. Après les habitations, les maisons, les clôtures et les jardins, nous entamons maintenant les espaces publics, mais cela en vaut la peine car nous pouvons déjà apercevoir quelques esquisses du résultat final, et il faut avouer que c'est plutôt satisfaisant.

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 2 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Le Personnel, Madame Roselyne NESPOLA, comme d'habitude, même en l'espace de 15 jours, il y a une modification d'emplois permanents au tableau des effectifs.

V. PERSONNEL

3. Modification d'emplois permanents au tableau des effectifs

Mme NESPOLA.- Suite à la mobilité – pour des raisons médicales – d'agent d'entretien des locaux vers un poste d'agent d'accueil du Centre culturel et social Jules Grare, l'agent sollicite son changement de filière. Compte tenu des missions exercées par l'agent, il apparaît opportun que celui-ci intègre la filière administrative.

Par ailleurs, pour faire suite à la démission d'un agent du service Communication de la Ville, il est proposé de modifier l'intitulé et le calibrage du poste afin de répondre aux modifications des besoins du service et optimiser le remplacement.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, il s'agit de Monsieur Mathieu MORCHIPONT, qui s'en va à Roubaix. Nous pouvons le comprendre, car cela le rapprochera de son domicile et lui facilitera sa vie quotidienne, en particulier sa vie familiale. C'était notre community manager.

Nous souhaitons bonne chance à Mathieu !

Y a-t-il des questions ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 3 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

4. Modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué

M. GOGUILLON.- Par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil municipal a défini la liste des emplois pour lesquels un logement municipal peut être alloué par nécessité absolue de service ou dans le cadre d'une convention d'occupation précaire avec astreintes.

Pour faire suite au départ d'un agent en disponibilité et afin d'optimiser les moyens de la Collectivité, il convient de modifier l'attribution du logement de fonction situé 2 avenue Desrousseaux à Liévin et de l'attribuer à compter du 1^{er} juillet 2023 à un agent du service Électricité par le biais d'une convention d'occupation précaire avec astreintes.

M. LE MAIRE.- Il s'agissait du logement de Monsieur Patrick DEHAY, qui s'occupait effectivement de ce secteur et qui est parti dans le Sud, si j'ai bon souvenir.

M. DARRAS.- En effet, pour ouvrir une supérette avec son épouse.

M. LE MAIRE.- La revitalisation du monde rural, c'est donc un beau projet.

Ce logement sera désormais occupé par Monsieur Johan LEGUILLIER, qui est notre maître « lumières », car c'est lui qui s'occupe des illuminations merveilleuses de Noël à Liévin. Je peux d'ores et déjà vous dire qu'il y a déjà travaillé ardemment et qu'il y aura d'autres surprises pour cet hiver 2023. Je vois que vos yeux s'illuminent déjà, Madame DELARUYELLE.

Y a-t-il des questions ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 4 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons à Marc TEILLIEZ.

5. Remboursement de la rémunération maintenue par la Collectivité à Madame Annick POTEZ dans l'attente de sa mise à la retraite pour invalidité

M. TEILLIEZ.- Madame Annick POTEZ a fait l'objet d'une mise à la retraite pour invalidité avec effet au 1^{er} octobre 2022.

Durant la période d'instruction de son dossier par la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), la Collectivité a été dans l'obligation de maintenir sa rémunération, soit du 1^{er} octobre 2022 au 31 mai 2023.

Madame Annick POTEZ ayant obtenu le versement de sa retraite pour invalidité et sa rétroactivité, la Collectivité sollicite à présent le remboursement des rémunérations qu'elle a maintenues durant l'instruction du dossier et ce, pour un montant de 3 663,28 €.

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une facilité que nous accordons à nos agents le temps que leur dossier soit réglé, et pour qu'ils ne se retrouvent pas sans rien, nous continuons de leur verser une rémunération qu'ils nous remboursent ensuite.

Y a-t-il des questions ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 5 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous avons terminé avec les cinq délibérations qui n'étaient initialement pas prévues à ce Conseil municipal, n'est-ce pas Monsieur KUZNIAK.

M. KUZNIAK.- Oui, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Nous passons, Madame BETREMIEUX, à la délibération du « Budget Citoyen » 2023, et je vous laisse donc la parole et le micro.

VI. SUBVENTIONS

6. Budget Citoyen 2023 Projets retenus par les votes des citoyens

Mme BETREMIEUX.- En 2020, le Conseil municipal a décidé la création du « Budget Citoyen », mis en place une première fois en 2021.

Cette fois-ci, c'est la deuxième édition et elle a connu un franc succès. En effet, elle a répondu aux attentes tant des habitants, qui ont participé activement en votant, que des porteurs de projets, qui ont travaillé dur sur leurs projets.

Je suis particulièrement fière de ce qu'ils ont fait, car indépendamment des six lauréats qui seront récompensés aujourd'hui, trois projets seront portés de façon différente, que ce soit par le biais d'associations, des CCS ou directement par la Ville. Cela prouve que nous sommes désormais en mesure de répondre aux préoccupations des Liévois et que ces efforts portent leurs fruits. Je suis vraiment contente.

M. LE MAIRE.- Nous aussi. *(Sourires)*

Mme BETREMIEUX.- Si tout le monde est content, c'est parfait.

M. LE MAIRE.- Avant d'appeler chacun des lauréats, nous allons d'abord donner quelques chiffres, Mesdames et Messieurs.

Tout d'abord, je souhaiterais demander à mes chers collègues ainsi qu'aux personnes présentes dans le public – qui normalement n'ont pas le droit de s'exprimer mais nous ferons une exception – de féliciter, de remercier et d'applaudir deux personnes qui ont véritablement porté ce « Budget Citoyen ». En effet, elles l'ont mené du début jusqu'à la fin d'une manière tout à fait remarquable, et elles se sont entièrement mises à disposition de celles et ceux qui ont souhaité déposer des dossiers.

Aussi, je souhaiterais que vous félicitez et applaudissiez chaleureusement Monsieur Frédéric TALAGA et Madame Marie-Christine BETREMIEUX.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Nous avons effectivement commencé en 2021 avec notre première édition, et il est vrai que cela a été un peu compliqué. Comme toute première fois, nous étions loin d'être parfaits et nous avons dû nous adapter. C'est pourquoi nous avons pris la décision de ne pas le faire chaque année, mais tous les deux ans. En effet, le suivi nécessaire pour la réalisation de ces projets demande beaucoup d'investissement de la part de celles et ceux qui les portent, ainsi que de nos services qui les accompagnent. Aussi, pour bien faire les choses, nous avons donc opté pour cette périodicité de deux ans.

En ce qui concerne la deuxième édition en 2023, nous pouvons dire que le travail a été remarquable. Je vais d'ailleurs vous partager quelques chiffres qui le prouvent.

Cette année, nous avons enregistré la participation active de 680 personnes, soit une augmentation de 53 % par rapport à l'année 2021 où 453 personnes ont participé.

De plus, le nombre d'inscriptions sur la plateforme a également augmenté de 35 %, passant de 567 en 2021 à 769 cette année.

Le nombre de votants a également connu une augmentation significative de 47 %, passant de 438 en 2021 à 647 cette année.

Enfin, le nombre d'idées déposées est passé de 15 en 2021 à 42 en 2023.

Je peux vous assurer que 42 idées à l'échelle de la ville de Liévin, c'est tout à fait remarquable.

Sur ces 42 idées, 17 projets ont été soumis au vote.

Cela montre bien que lorsque l'on met en place ce qu'on appelle la participation citoyenne ou la démocratie participative, en lui accordant les moyens nécessaires et en y croyant tout simplement, cela fonctionne.

Je m'en félicite, car je considère que toutes les idées sont bonnes à prendre, d'autant plus lorsqu'elles proviennent des citoyens eux-mêmes. Malheureusement, le modèle de gouvernance, de fonctionnement de nos institutions, de nos collectivités, ne prévoit pas cette participation citoyenne de manière adéquate. Il est donc nécessaire de la susciter et c'est ce que nous avons essayé de faire.

Je vais rendre à César ce qui appartient à César. Pourquoi ai-je souhaité mettre en place et exposer cette idée à mon Conseil municipal en 2020 ? En tant que Conseiller départemental, j'ai été inspiré par Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY qui a initié ce Projet Citoyen à l'échelle du Département. Après avoir constaté que cette idée était excellente et qu'elle suscitait l'intérêt, avec de nombreuses propositions intéressantes à l'échelle du Département, j'ai pensé qu'il serait pertinent de le mettre en place à Liévin, une ville importante qui se classe cinquième dans le Pas-de-Calais. Toutes mes équipes ont donné leur avis favorable en l'approuvant, et ensuite avec Monsieur TALAGA, Madame BETREMIEUX et l'ensemble des services, nous nous sommes attelés à la tâche.

C'est pourquoi je suis très heureux, car c'est une vraie réussite. Certains n'y croyaient pas vraiment au départ. Quand c'est nouveau, cela suscite toujours parfois un peu d'interrogations, et cela a très bien fonctionné à Liévin.

Aussi, je souhaiterais également remercier celles et ceux qui étaient dans le comité de labellisation, car ce sont eux qui par la suite retiennent les projets :

- 3 adjoints au Maire de territoire :
- Marie-Christine BETREMIEUX
- Éric MICHALAK
- Thérèse CHIARELLO.

Ce sont d'ailleurs nos adjoints de quartier et qui avaient le droit de vote.

- 3 adjoints au Maire associés :
- Samia SADOUNE
- Yvon LEJEUNE
- Daniel DERNONCOURT.

Ce sont nos responsables de groupes politiques et qui n'avaient pas le droit de vote.

- Était également élue associée Christelle DELAPORTE.
- 4 membres émanant des conseils d'administration des CCS (1 par CCS)
- 3 membres émanant des associations de la ville de Liévin :
- Pascal JACKOWSKI (président du Badminton)
- Laurent SZEWCZYK (président du Triathlon)
- Marie-Dominique OUDOIRE (présidente de l'association Vivre Lire).
- 3 membres de la société civile et divers :
- Nathalie LEFEBVRE pour l'ATREV (association de parents d'élèves)
- Benoît DECQ, que je salue, avec qui j'ai beaucoup travaillé et tellement passé de bons moments. Depuis qu'il est à la retraite, il s'est transformé en « Hibernatus » (*Sourires*)
- Anne DEMARQUILLY, Vice-présidente de l'Union commerciale, pharmacienne de son métier.

Je suis reconnaissant envers ce comité de labellisation qui a accompli une tâche complexe, car ce n'est jamais simple de sélectionner certains dossiers et d'en écarter d'autres. Je tiens donc à les remercier pour le travail difficile qu'ils ont accompli dans ce devoir de sélection. En effet, étant donné qu'il y avait 42 idées déposées, il était impossible de toutes les retenir.

Je voudrais vous remercier aussi, Mesdames et Messieurs, pour avoir cru en cette idée, pour avoir participé, pour avoir travaillé et, surtout, pour vous être engagés au service de Liévin. En tant que conseillers

municipaux et adjoints, nous sommes dévoués à Liévin, mais il est magnifique de voir l'ensemble de la population se mettre au service de sa ville. Je suis convaincu que la multitude de projets et d'idées témoigne de l'amour sincère des Liéviноises et des Liéviноis envers leur ville et de leur envie d'y prendre part. Je suis extrêmement heureux et fier de tout cela.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je pense qu'il est également légitime de vous applaudir, car vous le méritez.

(Applaudissements)

M. TALAGA.- Monsieur le Maire, je vous propose de projeter un petit film, puis d'accueillir chaque lauréat.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

(Projection de film)

M. LE MAIRE.- J'ai omis de signaler que les cinq projets de 2021 sont quasiment tous réalisés.

Nous avons le projet de Madame Dalila SZYMANSKI, qui a travaillé sur la réhabilitation de la place Molière et qui sera finalisé en 2023. Monsieur Jean-Philippe DEPPEZ, est-ce bien cela ? *(Acquiescement d'un signe de tête de Monsieur Jean-Philippe DEPPEZ)* Oui, vous le confirmez ? On ne sait jamais, avec Monsieur Jean-Philippe DEPPEZ, je me méfie toujours de son hochement de tête. Parfois, je ne sais pas si cela signifie oui ou non. Je pense et j'espère que ce sera terminé en 2023. Il me confirme que c'est oui.

Nous avons le projet de Monsieur Benoît BODET. D'ailleurs j'étais allé le voir lorsque cela a été mis en place, c'est vraiment extraordinaire, il fallait vraiment avoir cette idée. Il s'agit d'une outillthèque, un concept sur lequel il a travaillé avec Chantal PRUVOST. Et en plus, on me dit que cela marche très bien !

Nous avons le projet de Monsieur Enzo PICCHIARINI, que j'ai également visité. Après, il faut aimer, mais comme on dit, il y a de tout dans la nature. Il a réalisé un projet sur la convention manga. J'ai vu beaucoup de gens avec des cheveux violets, roses... J'ai bu des boissons orange, rose, rouge... Je n'ai pas été malade, donc cela devait être bon. *(Rires)* La culture manga se développe beaucoup chez les jeunes, et il a organisé une superbe convention à la salle Bondeaux, qui a attiré beaucoup de monde.

Un autre projet que j'ai également trouvé extraordinaire, c'est celui sur le quartier de Calonne, juste à côté de l'école Jean-Macé / La Fontaine : « Graines de papotage », réalisé entre autres par Madame Andréa VANDERCRUYSEN-MARTIN, qui est parmi nous. C'est une jeune qui s'est lancée dans ce projet, et j'espère que cela continue de bien pousser.

Mme VANDERCRUYSEN-MARTIN.- Oui, cela continue de bien pousser. Mais comme je n'habite plus de ce côté, je n'ai pas toujours le temps d'arroser.

Mme BETREMIEUX.- Nous arrosons et désherbons avec l'aide du quartier.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est tout près de votre association.

Nous avons aussi le projet de Madame Pauline HALIPRET, qui est en cours : il s'agit du parc canin. Le terrain a été clôturé à nouveau, car il a été légèrement déplacé si je me souviens bien. C'est un parc canin au Parc de l'Oiselet, à côté de Benalu, où se trouvait autrefois une ancienne décharge.

Quand pourrions-nous y voir les premiers chiens ? Y aura-t-il des parcours avec des sauts d'obstacles pour les chiens ?

Mme BETREMIEUX.- C'est effectivement ce qui était prévu initialement.

M. LE MAIRE.- Nous devrions donc bientôt voir nos premiers chiens s'amuser à sauter des obstacles.

Avez-vous un chien, Madame BETREMIEUX ?

Mme BETREMIEUX.- Oui !

M. LE MAIRE.- Vous serez donc la première à l'utiliser ! *(Sourires)*

Ces cinq projets ont tous été réalisés ou sont en cours de réalisation et pratiquement terminés.

Nous allons maintenant annoncer les résultats.

Tout d'abord, je vais vous donner le résultat, puis les personnes concernées pourront s'exprimer sur leur projet.

Je vais commencer par appeler le lauréat numéro 6, qui a obtenu 188 voix, et donc le lauréat numéro 5 a également obtenu le même nombre de voix.

J'invite Monsieur Julien DELARUYELLE, qui habite à la résidence Vélasquez, à me rejoindre.

(Applaudissements)

Mme BETREMIEUX.- C'était d'ailleurs son anniversaire hier.

M. LE MAIRE.- Nous allons d'abord lui remettre un petit cadeau. Je te souhaite un bon anniversaire, Julien.

M. DELARUYELLE.- Merci.

M. LE MAIRE.- Nous allons lui laisser le soin de présenter son projet, qui est d'ailleurs co-porté par Malik DJEMAL.

M. DJEMAL.- Non, pas que par Malik. Je veux remercier aussi Laurence pour le travail, et aussi Frédéric car c'est un travail d'équipe. Je ne suis qu'un petit président.

M. LE MAIRE.- Malik est modeste, et donc il a été co-porté par tout le monde de l'AGPIC.

Julien, explique-nous ton projet en quelques mots.

M. DELARUYELLE.- Il s'agit de la rénovation d'un boulo-drome familial, qui permettra à chacun de jouer aux boules en famille. Nous y accueillons tout le monde.

M. LE MAIRE.- Je précise que ce boulo-drome existait depuis de nombreuses années. Malheureusement, je ne me souviens plus du nom de cette association. Y a-t-il quelqu'un parmi les anciens Liévinois qui pourrait me renseigner sur le nom de l'association qui le gère ?

UN INTERVENANT.- Les Mordus De La Boule !

M. LE MAIRE.- Non, j'en suis certain, c'est vers chez moi !

M. FRUCHART.- Les Amis de la Boule !

M. LE MAIRE.- Je n'en suis pas sûr non plus, car je crois qu'ils étaient à l'école Jean Jaurès. Non ? Nous vérifierons donc si ce sont Les Amis de la Boule.

M. FRUCHART.- C'était un club de boules lyonnaises.

M. LE MAIRE.- D'accord !

Julien a la passion de la pétanque, qu'il partage avec son papa, n'est-ce pas Christelle ! Ainsi, les deux hommes partent tout le week-end et Christelle, tranquille, peut donc s'occuper de la Ville de Liévin comme conseillère municipale.

Mesdames, Messieurs, Julien, 15 ans, mérite je pense encore nos applaudissements.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Nous lui remettons les clés du local, le projet consistant à rénover le terrain de boules et plus sommairement le local.

Bravo à Julien.

(Monsieur le Maire remet son prix à Monsieur Julien DELARUYELLE.)

M. LE MAIRE.- Je vous propose de présenter notre lauréat numéro 5. Elle habite rue Marie Liétard et a travaillé durant de nombreuses années à la Caisse d'allocations familiales. Son intérêt pour Liévin est indéniable. Permettez-moi de vous dire, Mesdames et Messieurs, que nous avons un bon avocat à la CAF, car dès qu'il s'agissait de financer un projet, avec Madame Marie-Paule BATAILLE, nous bénéficions de certaines facilités de compréhension. Elle avait déjà fait beaucoup pour Liévin lorsqu'elle était à la CAF, mais

sa passion pour notre ville ne l'a pas quittée, ce qui l'a amenée à déposer un projet intitulé « La bulle parentale ».

Madame BATAILLE, venez nous expliquer ce qu'est « la bulle parentale ».

(Applaudissements)

Mme BATAILLE.- Le temps étant compté, je serai rapide.

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les Liévinos qui ont voté pour ce projet.

Effectivement, je souhaite introduire une nouvelle dynamique dans la ville qui viendra compléter les nombreux services dédiés à la petite enfance. En effet, je pense qu'il y a un réel besoin dans la ville d'aider les futurs et jeunes parents à aborder sereinement leur rôle de parents. Bien qu'ils aient aujourd'hui accès à de nombreuses informations via les médias, celles-ci peuvent être contradictoires, ce qui peut entraîner de la confusion et de l'incertitude. Cela peut être malheureux pour l'enfant, car il peut ensuite se retrouver dans une situation délicate en raison du stress ressenti par ses parents.

De plus, il est reconnu par les neurosciences que les 1 000 premiers jours, la période avant les 3 ans, sont importants pour le développement et le devenir de l'enfant.

C'est pourquoi ce service me semble important pour aider les parents, en espérant que cette bulle parentale puisse évoluer vers une Maison des 1 000 premiers jours, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Nous allons réussir la bulle parentale et donc la Maison...

Mme BATAILLE.- La Maison des 1 000 premiers jours vise à accompagner les futurs et nouveaux parents dès la partie initiale de la grossesse, avec pour objectif de les soutenir dans leur rôle parental. L'arrivée d'un enfant est toujours considérée comme un vrai bonheur, mais une fois qu'il est là, il faut s'en occuper et prendre soin de lui.

M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, applaudissons Marie-Paule BATAILLE.

Mme BATAILLE.- Merci à vous et merci pour votre confiance.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire remet son prix à Madame Marie-Paule BATAILLE.)

M. LE MAIRE.- Nous pouvons d'ailleurs rappeler, Madame BATAILLE, que la Ville de Liévin a toujours été citée pour toutes ses réalisations en matière de petite enfance.

Mme BATAILLE.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Elle a même obtenu le label « petite enfance » à de nombreuses reprises.

La dernière crèche est quand même magnifique.

Mme BATAILLE.- Tout à fait, c'est un vrai bijou ! Mais il y a maintenant trop de demandes.

M. LE MAIRE.- Merci Madame BATAILLE, et bravo !

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Concernant le quatrième projet, je dois avouer que ce n'est pas celui que j'aurais aimé voir retenu. En effet, cette jeune demoiselle a proposé deux projets et j'avais préféré son deuxième. Malheureusement, ce dernier s'est classé dernier, ce qui prouve que je ne suis pas toujours de bon conseil. *(Sourires)* Il faut dire que cette personne est responsable des associations à Liévin, mais elle s'est également dit qu'elle pourrait proposer un projet, montrant ainsi qu'elle est aussi capable de réaliser des choses en dehors de son travail pour Liévin. Il s'agit de Madame Nathalie PRIEM, qui a obtenu 190 voix et qui arrive donc quatrième. Elle est soutenue par Éric MICHALAK et son projet s'intitule « Les danses latines débarquent à Liévin pour notre plus grand plaisir. ».

Nathalie, explique-nous cela.

(Applaudissements)

Mme PRIEM.- Bonjour à tous.

J'ai déposé deux projets citoyens : « Les danses latines débarquent à Liévin pour notre plus grand plaisir » et « La yourte citoyenne de Nath ».

Tout d'abord, je remercie Monsieur le Maire pour avoir mis en place un « Budget Citoyen » à Liévin. En effet, cette initiative a permis aux candidats de proposer leurs idées et de tenir compte de l'avis de la population liévineoise. Je vous remercie donc pour cela, mais aussi pour toutes les belles choses qui sont initiées tout au long de l'année dans notre commune.

Je remercie également notre élue à la Citoyenneté, Marie-Christine BETREMIEUX, pour son accompagnement et sa patience, ainsi que Frédéric TALAGA, qui a orchestré ce projet.

Je remercie aussi Éric MICHALAK, notre élu à la Vie associative et président de l'Association des familles nombreuses de Saint-Albert, d'avoir accepté d'accompagner avec l'équipe municipale mon projet intitulé « Les danses latines débarquent à Liévin pour notre plus grand plaisir. ».

Lorsque le projet a été mis en ligne sur la plateforme de la Ville de Liévin, j'ai discuté de cette idée avec mon amie Jodie, que je tiens à remercier tout particulièrement aujourd'hui. En effet, elle était tout aussi excitée que moi à l'idée de proposer ce projet aux Liéviinois et m'a conseillée de le déposer, car elle aime autant danser que moi.

Je vais terminer mes remerciements pour les Liéviinois qui ont voté en faveur de ce projet et pour ceux qui m'ont soutenue et aidée.

Je dois vous avouer que cette campagne de vote n'a pas été de tout repos, car j'ai dû expliquer ce qu'est le « Budget Citoyen », le projet lui-même et la façon de voter. Mais quand je voyais dans les yeux des habitants le plaisir de savoir qu'ils allaient pouvoir s'initier aux danses latines, c'était déjà un bonheur partagé de mener cette campagne. En effet, les gens me soutenaient et me disaient qu'ils allaient faire voter leurs familles et voisins. Ils se sont mobilisés de différentes manières pour ce projet et c'est aujourd'hui l'occasion pour moi de les remercier.

(Applaudissements)

Mme PRIEM.- Je n'ai pas terminé. *(Rires)*

M. LE MAIRE.- Quand Nathalie a le micro, elle le garde ! *(Rires)*

Mme PRIEM.- J'ai promis aux autres lauréats que j'irai voir leurs projets et j'espère qu'ils viendront aussi aux initiations des danses latines.

J'ai aussi une pensée particulière pour les projets qui n'ont pas pu voir le jour cette année. En effet, certaines idées pourront être réalisées d'une autre façon ou à un autre moment, comme le deuxième projet que j'ai proposé : « La yourte citoyenne de Nath ».

Depuis l'annonce des résultats, les Liéviinois me demandent quand commenceront les cours.

Je peux d'ores et déjà vous annoncer que le programme des danses latines sera dévoilé à partir d'aujourd'hui. Le premier cours (kizomba) sera assuré par Ali, le 6 septembre prochain. Toutes les danses latines seront proposées.

Puis, une soirée sera proposée et devrait se dérouler fin juin 2024, dont le programme est en cours de préparation. Ce sera ainsi l'occasion pour tous les participants aux cours d'exprimer leurs talents sur la piste de danse. Les informations seront relayées au fur et à mesure sur le site de la Ville de Liévin et sur Facebook.

Je vous demande seulement de venir avec votre envie de danser, vos amis, familles et collègues.

Je dis souvent que j'aime les belles intentions et pour moi, celle-ci en est une. Cela fait environ trois années que je brûle d'envie de m'initier à ce genre de danse, donc j'ai bien l'intention d'en profiter avec vous. Alors, venez nombreux !

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci Nathalie. Je pense, Mesdames et Messieurs, que lorsqu'elle ne sera plus employée municipale, elle pourra devenir élue car quand elle a le micro, elle le garde et le tient précieusement !

Merci Nathalie.

On va alors s'essayer à une petite salsa ou rumba, pourquoi pas ? Cela me tente aussi, mais je ne suis pas certain d'être très doué ! (*Sourires*) En tout cas, Mesdames et Messieurs, c'est ouvert à tout le monde.

Félicitations à Nathalie.

(*Applaudissements*.)

Monsieur le Maire remet son prix à Madame Nathalie PRIEM.)

M. LE MAIRE.- Merci au président de la Fraternité de soutenir Nathalie.

M. MICHALAK.- C'est l'association des Familles nombreuses de Saint-Albert.

M. LE MAIRE.- On m'a écrit la « Fraternité ». Je suis désolé ! (*Sourires*)

Le projet qui est arrivé à la troisième place, avec 224 voix, a été déposé par Madame Myriam BARHOUNE.

Permettez-moi de vous dire une chose, j'ai récemment vu Myriam sur scène danser de la danse africaine et c'était époustouflant. Elle est en pleine forme !

Applaudissons donc ensemble Myriam BARHOUNE, pour son projet « Un Noël pour Tous ! ».

(*Applaudissements*.)

M. LE MAIRE.- À toi de présenter ton projet.

Mme BARHOUNE.- Bonjour à tous.

Je n'ai pas préparé de discours, mais le cœur y est ! (*Sourires*)

Je tiens à remercier l'ensemble des citoyens qui ont voté pour mon projet et qui, je pense, l'ont fait avec le cœur. Je les remercie beaucoup.

Je tiens également à remercier Marie-Christine BETREMIEUX et Frédéric TALAGA pour l'accompagnement qu'ils ont pu apporter avec le budget et surtout pour leurs nombreux conseils.

Par ailleurs, je souhaite vous remercier, Monsieur le Maire, de nous donner l'opportunité de concrétiser ce genre de projet.

Cela revêt une grande importance pour moi, car j'avais déjà organisé « Un Noël pour Tous ! » avec l'association Un coup de pouce en 2017, et cela avait été un véritable succès.

À travers ce projet, je voudrais penser à toutes les personnes qui sont un peu dans l'oubli. En tant que moniteur/éducateur, j'ai pu être en contact avec des personnes sans domicile fixe, pour qui malheureusement cette période de Noël est particulièrement difficile dans les foyers et les structures, car elles ont peu ou pas de famille du tout. J'aimerais leur offrir un moment de bonheur pendant une soirée de réveillon. De plus, je voudrais sensibiliser tous les citoyens et leur donner envie de s'investir par la suite, car je pense que chacun, à sa façon et selon ses moyens, peut contribuer.

L'idée est de créer un réveillon solidaire et par la suite de leur faire découvrir les centres sociaux. Lorsqu'on se trouve dans une structure telle qu'un foyer comme La Boussole ou le 115, on est préparé à l'insertion professionnelle, mais pas à l'insertion sociale, et pour moi, cela est primordial. Avant de les lancer dans le monde du travail et dans un logement, il faut les accompagner dans ce sens, et je souhaiterais leur faire découvrir différents ateliers au sein des centres sociaux.

Merci à tous.

(*Applaudissements*.)

M. LE MAIRE.- Je me rappelle ce premier repas que tu avais organisé avec les jeunes du Conseil municipal de ta promotion, et il y avait quelque chose de très intéressant au-delà du bonheur et de la joie ressentis par les personnes présentes à ce réveillon. Les services de la Ville de Liévin ont eu l'occasion, à ce moment-

là, d'identifier des personnes que nous ne voyions jamais. Ainsi, à la suite de ce réveillon, nous avons pu reprendre contact avec elles et, pour certaines, les réintégrer dans la vie liévine. Cela révèle l'importance de ce projet, qui est profondément ancré dans l'ADN de notre ville. La solidarité, le souci de l'autre font partie intégrante de la vie liévine, et Myriam ne fait que perpétuer cette belle tradition. Je l'en remercie sincèrement.

(Applaudissements.)

Monsieur le Maire remet son prix à Madame Myriam BARHOUNE.)

M. LE MAIRE.- Le projet, qui est arrivé à la deuxième place, a été soutenu par Monsieur Noa HERBACH. Monsieur Davy DUJARDIN étant malheureusement hospitalisé, c'est Noa qui va nous expliquer ce projet intitulé « E-coffee événement test ».

(Applaudissements)

M. HERBACH.- Tout d'abord, je tiens à remercier la Ville de Liévin ainsi que les citoyens pour leur confiance et l'accompagnement que vous nous apportez au quotidien. C'est une grande aide et nous en avons besoin.

Je tiens à excuser Davy DUJARDIN, qui n'a pas pu être présent en raison d'un problème médical, mais il le sera bien entendu la semaine prochaine pour nous aider à monter le projet.

Le projet « E-coffee événement test » est un événement de jeux vidéo et de l'esport. Qu'est-ce que l'esport ? C'est avant tout la compétition sur les jeux vidéo, mais c'est aussi le dépassement de soi et les valeurs sportives retransmises sur le jeu vidéo. Ce sont des valeurs qui me sont chères et que j'ai envie de retransmettre auprès du plus grand nombre.

Cet événement se déroulera les 2 et 3 septembre 2023 au Chalet Brand. Il faut imaginer 1 000 m², 33 stands dont deux compétitions sur le jeu vidéo.

Le projet est simple, il s'agit d'un événement gratuit pour faire découvrir le jeu vidéo et l'esport, ainsi que les commerçants locaux au plus grand nombre et aux citoyens du département et de la CALL.

M. LE MAIRE.- Quels sont les deux jeux choisis ?

M. HERBACH.- Les deux jeux choisis sont les suivants : le jeu Valorant et le jeu Smash Bros. Melee. Ils sont très éloignés, l'un étant plus récent.

Les inscriptions sont ouvertes et l'entrée est gratuite.

Nous vous attendons donc les 2 et 3 septembre prochains au chalet Brand.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Vous êtes étudiant ?

M. HERBACH.- Non.

M. LE MAIRE.- Vous êtes lycéen ?

M. HERBACH.- Non plus.

M. LE MAIRE.- Je suppose qu'il était prévu que vous preniez quand même des vacances. Mais ce ne sera pas possible, étant donné que vous devez préparer l'événement pour les 2 et 3 septembre prochains. À mon avis, vous allez devoir travailler dur pour que tout soit prêt à temps pour ces dates.

Félicitations ! Merci à vous et bravo !

(Applaudissements.)

Monsieur le Maire remet son prix à Monsieur Noa HERBACH)

M. LE MAIRE.- Il y a toujours un numéro un, n'est-ce pas Thérèse. Son projet « La Ville éclairée » étant arrivé en tête avec 283 voix, nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Marc RAMEZ, qui habite rue Fresnel à Liévin.

(Applaudissements)

M. RAMEZ.- Tout d'abord, je souhaite remercier la Commune de Liévin pour ce « Budget Citoyen » 2023 ainsi que les personnes qui ont adhéré et voté en faveur de ce projet.

« La Ville éclairée » est une peinture luminescente qui enregistre la lumière de la journée afin de la retransmettre la nuit. Elle apportera de la luminosité sur une partie de la véloroute de Liévin. De plus, je tenterai d'utiliser cette technique sur les points de sécurité au niveau des passages piétons et dans d'autres points de la commune afin de l'éclairer.

M. LE MAIRE.- Êtes-vous déjà en train de choisir les lieux avec le CTM, ou Monsieur Jean-Philippe DEPPEZ ?

M. RAMEZ.- Oui.

M. LE MAIRE.- Vous êtes en relation avec lui ?

M. RAMEZ.- Oui, avec Monsieur Jean-Philippe DEPPEZ.

M. LE MAIRE.- Et cela se passe bien ?

M. RAMEZ.- Oui, cela va bien.

M. LE MAIRE.- J'espère que cette collaboration entre Monsieur Jean-Philippe DEPPEZ et Monsieur Marc RAMEZ fonctionnera très bien.

Progressivement, nous verrons donc la mise en place de ces bandes réfléchissantes sur les passages piétons ?

M. RAMEZ.- Ce ne seront pas les passages piétons, mais plutôt les potelets boule pour signaler la présence des passages piétons.

Cela éclairera également une portion de la véloroute à proximité des Petits Bois, où se trouve le centre.

M. LE MAIRE.- Ainsi, même dans le noir, Monsieur GOGUILLON pourra rentrer chez lui.

M. RAMEZ.- Je ferai également certains passages piétons, si le budget le permet.

M. LE MAIRE.- D'accord, mais ce seront d'abord les plus gros points.

M. RAMEZ.- Oui.

M. LE MAIRE.- Il me semble que ce serait intéressant de faire un passage piéton pour vérifier si cela fonctionne bien et si cela dure aussi dans le temps.

Nous pouvons applaudir une nouvelle fois Monsieur Marc RAMEZ.

(Applaudissements)

(Monsieur le Maire remet son prix à Monsieur Marc RAMEZ.)

M. LE MAIRE.- Nous allons remercier les projets qui n'ont pas été retenus et leur remettre un petit cadeau, n'est-ce pas Monsieur TALAGA ?

M. TALAGA.- Oui.

M. LE MAIRE.- Il s'agit de « La yourte citoyenne de Nath », déposé par Madame Nathalie PRIEM, en espérant qu'il verra quand même le jour.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Nous avons ensuite « Le camion de la solidarité », « Une ducasse à l'ancienne » et « Bourse aux vinyles et cd », déposés par Monsieur Ludovic LECOCQ.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Ludovic avait déposé trois projets.

M. LECOCQ.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Peut-être est-ce la raison pour laquelle tu n'as pas réussi à obtenir un nombre suffisant de voix, car trois projets peuvent diviser les votes.

À mon avis, il aurait peut-être été préférable de se concentrer sur un seul projet, étant donné que ton projet « Bourse aux vinyles et cd » a tout de même recueilli 118 voix. Peut-être est-il donc préférable de présenter un seul projet, ce sont peut-être des leçons à retenir pour la fois prochaine.

M. LECOCQ.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Il s'agit ensuite du projet « La forêt de la tendresse : planter un arbre », déposé par Madame Valérie CODRON.

Il est dommage qu'elle ne soit pas présente, car l'intitulé est magnifique. Cela fait rêver.

Mme CHIARELLO.- C'est trop romantique.

M. LE MAIRE.- C'est à la fois poétique et romantique.

Nous avons également le projet « Les mégots sur les trottoirs... y en a marre ! », déposé par Madame Ophélie BIGOT.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- À la lecture du titre, on perçoit que cela doit vraiment l'agacer.

Nous avons déposé un dossier avec Thérèse et Katy CLÉMENT concernant ce sujet et nous sommes désormais en train de mettre en place des petits cendriers dans toute la ville afin de collecter les mégots.

Que faisons-nous ensuite avec ces mégots ?

Mme CHIARELLO.- Normalement, ils doivent être recyclés.

C'est bien, Ophélie. Bravo !

M. LE MAIRE.- Avec 122 voix, à la septième place, il s'agit du projet « Création d'activités et d'actions en faveur des personnes porteuses d'un handicap visuel », déposé par Monsieur Tony LECOINTE.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- En effet, Tony est directement touché par ce handicap et il défend celles et ceux qui sont également concernés.

Bravo à toi, Tony.

Nous avons également le projet « Un jardin partagé à Saint-Albert », déposé par Madame Sophie MOCZKO.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Nous avons le projet « Le sport culturel », déposé par Monsieur Laurent POTTIER, qui est absent.

Il y avait le projet « Nos cultures », déposé par Madame Sandie MAKOWSKI, qui n'est pas là non plus.

Mme BETREMIEUX.- Elle est à la kermesse, mais dont le projet verra aussi le jour, comme le projet d'Ophélie et de Tony, même sans participation...

M. LE MAIRE.- C'est formidable !

Enfin, il y avait le projet « Lire et échanger : les boîtes à lire », déposé par Madame Nadia GALLOIS, qui n'est pas là non plus. Nous en avons déjà quelques-unes, mais pas suffisamment d'ailleurs. Il faudra trouver d'autres endroits pour en installer un peu partout dans la ville.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs. Je pense que nous pouvons les applaudir.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Monsieur le Directeur général des services, qui a toujours peur d'un contrôle, me rappelle qu'il faut voter la délibération.

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 6 est adoptée à l'unanimité.)

Merci à tous et je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 19 h 02.)